



Bénéficiaire : OSCAR HOUMBA né le 13/02/2013
 N° dossier MDPH :
 Adresse :

La Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées lors de la séance du 12 juin 2020 a pris les décisions suivantes :

Projet Personnalisé de Scolarisation

Maternelle - Temps complet Période de scolarité :01/09/2019 au 30/06/2020

Etablissement scolaire - ECOLE MATERNELLE XXXX

Aide humaine à la scolarisation

Première demande

Période : du 12/06/2020 au 31/07/2021

Prestation(s)	Décision	Nombre d'heures par semaine
Aide individuelle	Accord	12 heures

Cette décision est transmise à l'autorité académique chargée de lui donner suite en fonction des effectifs disponibles.

Préconisations
<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer - favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement - favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés - participer à la mise en oeuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement - sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit - soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel

La Présidente de la Commission des Droits et de
 l'Autonomie
 Pour la Présidente et par délégation,
 La Directrice de la Maison Départementale
 des Personnes Handicapées,



Bénéficiaire : OSCAR HOUMBA né le 13/02/2013
N° dossier MDPH :
Adresse :

Tours, le 17 juin 2020

La Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées lors de la séance du 12 juin 2020 a pris les décisions suivantes :

Orientation scolaire

Première demande

ULIS - école	*Rejet à compter du 12/06/2020
Une scolarisation dans un IME semblerait répondre aux besoins de votre enfa	
Motif :	
Motif : Projet de scolarisation en Unité Locale d'Inclusion Scolaire (affectation par l'Inspecteur d'Académie sous réserve de places disponibles)., Une scolarisation dans un IME semblerait répondre aux besoins de votre enfant. L'orientation en ULIS pourra être revue en fonction de l'adaptation d'Oscar.	

La Présidente de la Commission des Droits et de
l'Autonomie
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice de la Maison Départementale
des Personnes Handicapées,



Bénéficiaire : OSCAR HOUMBA né le 13/02/2013

N° dossier MDPH :

Adresse :

Projet Personnalisé de Scolarisation

Maternelle - Temps complet

Période de scolarité: 01/09/2019 au 30/06/2020

Etablissement scolaire - ECOLE MATERNELLE J

Préconisations et avis complémentaires de l'équipe pluridisciplinaire

Première demande

Période : du 12/06/2020 au 31/07/2021

Décision : Mise en place d'un PPS

Préconisations
Adaptations pédagogiques
autre un maintien à l'école maternelle permettrait à Oscar de poursuivre ses apprentissages plus sereinement en vue d'évaluer la suite de son parcours avec la mise en place des soins.

Vous pouvez contacter Madame Corinne XXXX, téléphone : XXXX, l'enseignant référent de l'équipe de suivi de scolarisation qui est chargé de la mise en oeuvre et du suivi de Projet Personnalisé de Scolarisation.

La Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice de la Maison Départementale
des Personnes Handicapées,